



EXTRAIT N°73/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :

Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-73-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-73-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

23

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CHEF D'EQUIPE ADJOINT ESPACES VERTS (H/F)

Le Maire expose :

FONDEMENTS REGLEMENTAIRES :

- Code général des collectivités territoriales,
- Code général de la fonction publique territoriale
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

CONTEXTE :

Dans un contexte de gestion des espaces verts de plus en plus exigeant (enjeux environnementaux, attentes citoyennes, entretien durable), la présence d'un adjoint au chef d'équipe (H/F) s'avère stratégique pour assurer un pilotage efficace des missions et une meilleure répartition des responsabilités.

PERSPECTIVE :

De catégorie C, sous l'autorité hiérarchique du chef d'équipe jardinier/ paysagiste H/F, l'agent recruté aura pour mission principale de coordonner et d'accompagner l'exécution des activités confiées à l'équipe des espaces verts.

En référence à l'article L.313 du code général de la fonction publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Les emplois sont créés est à temps complet pour une durée de 36 heures et 30 minutes hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER de créer un emploi permanent de catégorie C: Chef d'équipe adjoint des Espace Verts (H/F) relevant de l'un des grades du cadre d'emplois, des adjoints techniques territoriaux, à temps complet

Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20251006-73-2025-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025

D'AUTORISER le recrutement d'un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;
D'AUTORISER l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-73-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025